



Université
de Limoges

Filière orthophonie

STAGE ORTHOPHONIE L3 (semestre 5)

STAGE D'OBSERVATION

(50 ½ journées ou 210 h)

structures de soins et/ou cabinet libéral

Les étudiants en orthophonie de troisième année réalisent, au semestre 5, des stages d'observation dans des structures de soins et/ou des cabinets libéraux. Ils sont encadrés par des orthophonistes qui ont reçu un agrément de maître de stage.

Les étudiants organisent leurs stages cliniques dans un à deux lieux de stage, en fonction des disponibilités des maîtres de stage et de leurs objectifs d'apprentissage.

Pour l'année 2026-2027, les stages sont effectués durant 5 semaines, organisées en deux périodes.

La première période aura une durée de deux semaines : semaines 40 et 41 de 2026 (du 28 septembre au 9 octobre 2026).

La seconde période sera de 3 semaines : semaines 49 à 51 de 2026 (du 30 novembre au 18 décembre 2026).

Des TD dédiés permettent aux étudiants de déterminer leurs objectifs de stage, d'auto-évaluer leur niveau de développement de compétences, de structurer leur raisonnement clinique et d'interroger leur posture.

Au cours d'un stage, l'étudiant rédigera un devoir (DTL) qui sera évalué par l'enseignant de l'UE et constituera l'évaluation écrite de stage du semestre.

Objectifs :

Objectif général : Observation active, initiation à l'expérience clinique, développement d'une posture professionnelle.

Objectifs spécifiques : Les objectifs spécifiques du stage doivent être choisis par l'étudiant à l'aide de la grille annexe, en fonction de son parcours et de ses objectifs individuels d'apprentissage. Ils sont soumis avant le début du stage au maître de stage qui peut formuler des propositions complémentaires. Ils peuvent évoluer ou être complétés au cours du stage.

L'atteinte du niveau 1 pour tous les objectifs est attendu en fin de semestre.

Recommandations pédagogiques d'encadrement :

Avant le début du stage, l'étudiant aura rencontré ou contacté par téléphone l'orthophoniste qui l'accueillera. A ce moment, les deux parties auront convenu de l'organisation, des modalités et des objectifs spécifiques du stage.

L'étudiant intègre un service ou un cabinet libéral où il devra tenir une place de soignant sous la supervision directe de son maître de stage. Il a accès aux dossiers. Il sera encouragé à analyser les situations et à participer aux activités.

Le maître de stage offre à l'étudiant des opportunités d'apprentissage en le mettant dans des situations propices à l'atteinte de ses objectifs. Il organise des temps d'accompagnement à l'analyse de la pratique. Il aménage des temps de préparation dans l'emploi du temps de l'étudiant si nécessaire.

Evaluation :

L'évaluation est formative et normative. En plus de l'évaluation finale, une évaluation à mi-stage est fortement recommandée, si les conditions s'y prêtent. Les critères d'évaluation sont ceux référencés dans la grille des compétences fournie en annexe. Le maître de stage renseigne le document d'évaluation.

Le planning prévisionnel de stage est soumis par l'étudiant au référent de stage au début du stage sur la base des discussions qui auront eu lieu préalable entre les deux parties. Le référent de stage renseigne le volume horaire hebdomadaire et total réalisé par l'étudiant.

Des échanges entre le maître de stage et l'équipe pédagogique pourront avoir lieu.

Les absences :

L'assiduité est indispensable, les stages font partie intégrante du cursus.

Plus de trois absences non justifiées entraîne la non validation de l'UE et le redoublement de l'année si celui-ci n'est pas refait et validé dans les conditions définies lors de la délibération du jury des examens.

ILFOMER – ORTHOPHONIE – Campus universitaire de Vanteaux – 39F Rue Camille Guérin – 87036 LIMOGES Cedex
CONTACTS :

Responsable de la coordination des stages : Aurore Judet – aurore.judet@unilim.fr – 05 87 08 08 90

Accueil ILFOMER : 05 87 08 08 74